

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 20 octobre 2017

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 11

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle– SEVENO Hervé

Absents excusés : FAUVEL Auguste - DELAUNAY Thierry – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle

Secrétaire de séance : Christelle HALLET

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2016 du SDE35
- Convention concernant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : Avenant n°1
- Révision des tarifs communaux pour l'année 2018

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Nommer un nouveau référent au Syndicat de Bassin versant de la Vilaine
- Soutien à une démarche proposée par l'association des maires ruraux de France
- Parcelle demandée par Monsieur et Madame Wauthy
- 11 novembre 2017
- Devis pour la sécurité des bâtiments
- Assemblée générale de l'ARIC le 18 novembre 2017

I : Rapport d'activité 2016 du SDE35

Jean-Yves PAIN nous présente le rapport d'activité du SDE35 pour l'année 2016.

II : Convention concernant le service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme : Avenant n°1

Le service ADS de Vitré Communauté gère depuis le 1^{er} juillet 2015 les autorisations d'urbanisme des communes. Nous avons adhérer à ce service sauf pour les demandes préalables sans création de surface et certificats d'urbanisme A qui restent gérées en mairie. Un avenant est à signer car les conditions du démarrage, notamment la réduction du coût de revient qui passe de 200€ à 180€ par dossier traité par Vitré communauté et le contrôle de conformité qui ne peut être assuré par le service ADS, ont évolué.

Le conseil municipal valide la signature de l'avenant n°1 de la convention.

III : Révision des tarifs communaux pour l'année 2018

Les tarifs communaux restent inchangés au 1/1/2018 sauf pour les prix de repas de cantine qui augmentent de 5 centimes pour répercuter l'augmentation du prix du fournisseur au 01/09/2017 soit 2.70€ pour les maternelles, 3.35€ pour les primaires et 5.05€ pour les adultes.

Le taux de la taxe d'aménagement reste à 2% pour la part communale avec maintien des exonérations en place.

IV : Nommer un nouveau référent au Syndicat de Bassin versant de la Vilaine

La commune est actuellement représentée au Syndicat de Bassin versant de la Vilaine par Thierry DELAUNAY, titulaire et Hervé SEVENO, suppléant mais les deux souhaitent laisser leur place.

Frédéric LEJAS accepte d'être titulaire et Hervé SEVENO reste suppléant.

V : Soutien à une démarche proposée par l'association des maires ruraux de France

Un courrier de l'association des maires ruraux de France est arrivé en mairie et demande aux communes rurales de soutenir moralement leur action pour mettre en place une Loi-Cadre pour faire vivre les communes rurales.

Le conseil municipal décide de soutenir la motion de l'association des maires ruraux de France.

VI : Parcelle demandée par Monsieur et Madame Wauthy

Le sujet avait été évoqué au conseil municipal de juillet et le prix fixé à 75 €/m² avec frais à charge de l'acquéreur. Une discussion a eu lieu entre Thérèse Moussu et Monsieur et Madame Wauthy sur le prix fixé.

Après réflexion, le conseil municipal vote à l'unanimité le tarif de 62 €/ m² compte tenu de la faible surface du terrain et de l'entretien de ce terrain assuré jusqu'à maintenant par les acquéreurs. Les acquéreurs auront à supporter les frais de notaire et de géomètre.

VII : 11 novembre 2017

L'association AFN propose un rendez-vous aux monuments aux morts à 12h pour tous les habitants de la commune suivi d'un pot offert par la commune.

VIII : Devis pour la sécurité des bâtiments

Un nouveau devis a été demandé à l'APAVE, son montant est de 1 848€ TTC.

Le conseil municipal valide donc le devis de la SOCOTEC pour un montant de 835€20 TTC.

IX : ARIC

Frédéric LEJAS nous précise que l'assemblée générale de l'ARIC aura lieu le 18 novembre 2017.